

EPTB Meurthe Madon – Concertation PAPI

Compte rendu de la réunion publique Nancy - Malzéville

Date : 14/05/2024

Lieu et adresse de rendez-vous : Petite halle de l'Octroi, Nancy

Heure de début / heure de fin : 18h – 20h

Durée : 2h

Nombre de participants présents : 6

La présentation projetée lors de la réunion est disponible en téléchargement sur le site internet afin de prendre connaissance des supports.

1. LES INTERVENANTS

Animateur	Intervenants
Antonin Lafaye – La suite dans les idées	Bertrand Kling – Président EPTBMM, vice-président de la métropole du Grand Nancy et maire de Malzéville François Genay – Vice-président EPTBMM Philippe Larivière – Directeur EPTBMM Anas Ouassi – Ingénieur Suez

2. LE CONTEXTE D'INTERVENTION

La réunion publique d'information s'inscrit dans le cadre d'une concertation préalable de l'EPTB Meurthe Madon et vise à présenter les ouvrages prévus dans le cadre du PAPI aux habitants des communes concernées. Au total, 33 ouvrages sont prévus dans 5 intercommunalités et 9 communes différentes.

La réunion a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser au risque inondation et rappeler le rôle de l'EPTB Meurthe Madon face à ce risque
- Présenter les ouvrages qui seront réalisés sur le territoire de la commune concernée
- Recueillir les réactions et les questions

Les objectifs ont été atteints.

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Durant toute la réunion, les chaises sont disposées face à la tribune (format plénière).

L'animateur et les intervenants sont installés à la tribune face au public. Le public est installé en mode plénière face à la tribune.

3.1. Lancement de la réunion

Antonin Lafaye remercie les participants pour leur présence et présente le cabinet de La suite dans les idées qu'il représente, cabinet indépendant qui accompagne l'EPTB Meurthe Madon dans cette concertation.

Antonin Lafaye ouvre la réunion en donnant la parole à un participant dans la salle pour témoigner sur les inondations du territoire :

- Le participant indique qu'il a été victime d'une inondation en 1983. Il précise qu'il est également membre d'un club d'aviron et qu'il constate des changements importants ces dix dernières années sur la Meurthe et ses courants, c'est l'objet de sa présence ce soir.

Antonin Lafaye remercie le participant pour son témoignage et invite Monsieur Bertrand Kling, président de l'EPTB à prendre la parole.



- Monsieur Bertrand Kling se présente, maire de Malzéville, vice-président de la métropole du Grand Nancy et président de l'EPTB. Il introduit son propos par une anecdote : en décembre 1982 et mars et mai 1983, alors âgé de 15 ans, il a accompagné les pompiers apporter des sandwiches et des bouteilles d'eau aux personnes qui ne voulaient pas quitter leur logement. Suite à ces inondations, la métropole a lancé des travaux importants pour protéger le territoire métropolitain contre les crues trentennales. Il précise qu'alors on ne parlait pas de syndicat mixte ou d'établissement de bassin, il a fallu attendre les inondations de 2006, très importantes sur le Madon et sur la Meurthe, pour créer une entente interdépartementale et lancer des études dans le cadre d'un PAPI qui devaient aboutir à des travaux. C'est alors la création d'un premier syndicat mixte transformé en EPTB en 2018. Ce syndicat s'est créé avec les intercommunalités sur la Meurthe et le Madon. Il rappelle la volonté politique de solidariser les deux bassins versants ; faire des travaux sur le Madon n'est possible que par la solidarité de la Meurthe. Il précise que cette volonté politique dépasse les courants politiques, ce sont les financements qui sont sources de tensions. Il souligne que les inondations comportent des enjeux financiers importants mais que les enjeux de protection sont communs. Une fois que la structure EPTB est créée, le PAPI première génération n'a pas abouti ; le PAPI seconde génération sur le Madon a finalement été labellisé puis les travaux ont démarré. L'objectif est de protéger l'ensemble de la population contre des crues centennales. Il précise que la crue de 2006 était une crue cinquantiennale. Monsieur Kling termine son intervention en rappelant que l'EPTB dispose de plusieurs compétences aujourd'hui, la compétence de gestion des inondations mais aussi celle de la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI), qui n'est pas une compétence déléguée par toutes les intercommunalités de l'EPTB.

Antonin Lafaye invite Philippe Larivière à définir le PAPI.

- Philippe Larivière précise que le PAPI signifie programme d'action et de prévention contre les inondations. Il explique que le PAPI se décline en deux phases, une première phase d'études préalables (PEP) et ensuite le PAPI en lui-même qui est un document décliné en 8 axes et qui est déposé ensuite pour être labellisé.

Antonin Lafaye remet la parole à François Genay, vice-Président de l'EPTB et Maire de Fraimbois, qui revient sur plusieurs éléments :

- Monsieur Genay précise que l'État a souhaité que la compétence soit reprise par les intercommunalités pour qu'il n'y ait pas de problème de cohérence entre les projets. L'EPTB permet une compétence et des réalisations raisonnées sur tout le bassin. Il rappelle que les travaux sont évalués à plus de 45 millions euros, 5 ZRDC seront réalisés sur le bassin versant de la Meurthe et ses affluents ; il précise que ces travaux seront bénéfiques pour l'aval comme pour l'amont. Il explique que sur la métropole, certains ouvrages d'accompagnement seront réalisés, notamment des murs pour empêcher que l'eau ne puisse s'étendre. Il termine son intervention en rappelant que ces ouvrages nécessitent de faire appel aux agriculteurs car ces ouvrages seront réalisés pour partie sur leurs parcelles.

Antonin Lafaye présente le déroulé de la soirée :

- Philippe Larivière, Directeur de l'EPTB reviendra sur ce qu'est l'EPTB et son rôle.
- Anas Ouassi (Suez) expliquera quels sont les ouvrages qui protègent le territoire.
- Un temps de questions / réponses.
- Un verre de l'amitié est organisé à l'issue de la réunion et explications individuelle.

Avant de laisser la parole à Philippe Larivière pour la présentation de l'EPTB, Antonin Lafaye rappelle que le risque inondation est encore très présent : un rapide point historique est opéré grâce à un retour en image sur les crues de 2006 et de 1947 qui restent gravées dans les mémoires.

3.2. Présentation de l'EPTB, son champ et périmètre d'action

Philippe Larivière explicite les missions et compétences de l'EPTB Meurthe Madon.

- Il précise que l'EPTB agit sur deux départements : les Vosges et la Meurthe-et-Moselle.
- Il indique que le territoire se décline en deux grands bassins versants : la Meurthe et le Madon.



- En termes de compétences, toutes les intercommunalités qui ont adhéré ont transféré la compétence inondation ; la compétence de gestion des milieux aquatiques n'est, elle, pas déléguée systématiquement.
- Enfin, Philippe Larivière explicite les missions de l'EPTB qui se déclinent en trois grandes catégories :
 - *Anticiper* : il est rappelé qu'une zone inondable le restera toujours, on peut limiter l'intensité du risque mais il sera toujours présent. Philippe Larivière rappelle les dégâts et le décès causé par la crue du Gremillon et qu'un enjeu essentiel aujourd'hui est de construire une conscience du risque.
 - *Réduire la vulnérabilité* : Philippe Larivière rappelle que des diagnostics de vulnérabilité peuvent être réalisés au sein des habitations et que les travaux correspondants peuvent être financés jusqu'à 80% par l'État jusqu'à la fin du PAPI.
 - *Limiter le risque* : cette limitation du risque passe entre autres par les travaux, travaux qui font l'objet de la réunion de ce soir.

La vidéo motion design revenant sur la démarche du PAPI ainsi que sur les travaux est projetée.

Antonin Lafaye invite Philippe à présenter les trois types d'ouvrages.

- **Les ZRDC** : les zones de réduction dynamique des crues sont des ouvrages stratégiques situés en amont mais protègent les habitants des villes plus en aval. Il n'y en a pas au sein de la métropole du Grand Nancy. Philippe Larivière précise que l'objectif est de ralentir la crue et de mieux gérer les pics de crue. Il indique qu'aujourd'hui, le pic de crue de la Mortagne passe avant celui de la Meurthe et de la Vezouze qui sont concomitants. Les ZRDC permettent de faire en sorte que les pics de crue ne soient pas concomitants en ralentissant chaque pic tour à tour sur la Meurthe et ses affluents. Il précise les localisations des ZRDC : Etival-Clairefontaine, Chanteheux/Croismare, Sainte-Hélène, Saint-Pierremont.
- **Les aménagements naturels** : ces ouvrages préviennent des inondations et restaurent les milieux naturels, ce qui permet à l'environnement de mieux gérer les crues lorsque cela arrive.
- **Les protections localisées** : ces protections sont en lien avec les ouvrages plus importants en amont et protègent des lieux précis : une rue, un quartier, un lotissement, etc.

Un film d'explication du principe des ZRDC est projeté.

Antonin Lafaye transmet alors la parole à Anas Ouassi afin qu'il présente les ouvrages qui seront réalisés à Varangéville.

3.3. Présentation des ouvrages

3.3.1. Les ouvrages de Nancy

Anas Ouassi (ingénieur chez Suez), rappelle le rôle du maître d'œuvre : valider les implantations et choix des ouvrages et piloter les travaux de réalisation de ces ouvrages, exercice qui dure près d'une dizaine d'années. Il présente les projets d'ouvrages qui auront lieu à Nancy en revenant pour chacun d'eux sur leurs localisations, les principes, les bénéfices et le calendrier des travaux :

- Opération A101 – mur le long de la Meurthe en parallèle de la rue Mac Mahon, solution privilégiée – niveau de protection de crue centennale
 - Deux autres solutions de type remblai sont présentées : Anas Ouassi précise qu'un remblai est plus consommateur en surface. Ainsi, la solution mur prend moins de place mais est plus marquée dans le paysage ; le remblai prend plus de place mais a une meilleure insertion paysagère.
- Opération A102 – mur rue de la Meurthe



- Option en remblai qui existe avec les mêmes avantages et inconvénients que précédemment évoqués.
- Opération A103 – mur encore à l'étude sur les berges de la Meurthe le long de la rue du Crosne

Anas Ouassi précise que sur Nancy les travaux seront plutôt réalisés vers 2032 que 2026 (échelle de temps visé pour la réalisation des travaux PAPI). Par ailleurs, les murs sont les options privilégiées car la présence de nombreux réseaux empêchera certainement l'implantation d'une digue en remblai.

3.3.2. Les ouvrages de Malzéville

Anas Ouassi (ingénieur chez Suez) présente les projets d'ouvrage qui auront lieu à Malzéville en revenant pour chacun d'eux sur sa localisation, son principe, ses bénéfices et le calendrier des travaux :

- Opération A111 – mur sur les berges de la Meurthe le long de l'avenue Thiers et l'avenue Charles Odinet
 - Option en remblai qui existe avec les mêmes avantages et inconvénients que précédemment évoqués.
- Opération A112 – mur sur les berges de la Meurthe à Chênevière encore à l'étude. Les côtes sont à la limite des résultats issus de la modélisation. Cette dernière mérite d'être affinée afin de vérifier la pertinence de cet aménagement.
- Opération A113 – mur sur les berges de la Meurthe le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la rue du Lion d'Or
 - Option en remblai qui existe avec les mêmes avantages et inconvénients que précédemment évoqués.

Philippe Larivière conclut la présentation des ouvrages en précisant qu'il y existe beaucoup de réseaux sur la métropole du Grand Nancy et que les contraintes techniques liées à ces réseaux vont sûrement imposer les arbitrages.

3.3.3. Temps d'échanges

Antonin Lafaye propose aux participants de poser leurs questions sur les ouvrages présentés.

Intervention 1 :

Concernant le PAPI, c'est le quatrième présenté, or c'est une démarche administrative très importante financée à 80% par l'État et ça n'a pas marché trois fois. Pourquoi les trois premiers n'ont pas fonctionné ?

Ma deuxième question, c'est que les ouvrages concernent les crues centennales à Nancy alors que les ouvrages qui concernaient Varangéville il y a deux semaines concernaient une crue trentennale, pourquoi ?

Réponse de Bertrand Kling (EPTMM) : si le PAPI n'a pas abouti c'est qu'il a été très contesté. Après les inondations, notamment celle de 2006, lorsqu'il a été annoncé que cela allait nécessiter des travaux, la population a beaucoup critiqué les ouvrages – *pourquoi les ZRDC prendraient-elles place chez nous et pas chez les autres* – parce qu'elle n'était pas prête. A titre d'exemple, les gens voyaient avec la ZRDC une digue, ils ne voyaient pas le pertuis et considéraient qu'il s'agissait d'ouvrages pour protéger Nancy. L'EPTB a donc dû mener un long travail pédagogique pour mieux expliquer ces travaux.

Les résistances ont aussi été financières. Il a fallu se mettre d'accord sur les financements et malgré un financement étatique (80%), il a fallu trouver les 20% restants ce qui a pris du temps.

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : concernant les niveaux de protection contre les crues, la réponse convoque des éléments techniques. Dans le secteur de Varangéville, le niveau de protection n'est pas centennal parce qu'il y a deux cours d'eau et que l'on doit protéger les deux côtés. On peut



faire les deux techniquement mais cela implique des ouvrages conséquents pour lesquels il n'y a pas la place – ou alors on rase tout un quartier. Les limites physiques signifient donc des limites techniques mais il y a aussi le niveau d'acceptabilité qui entre en jeu. Les ouvrages ne sont pas toujours acceptés par la population. Ces choix de protection se font sur donc à partir de la faisabilité technique et de l'acceptabilité par la population.

Réponse d'Anas Ouassi (SUEZ) : grâce aux ZRDC, quasiment l'ensemble de la population va être protégée contre la crue centennale ; mais nous n'arriverons pas à tout protéger. Ponctuellement, comme c'est le cas à Varangéville, nous aurons une rue ou un quartier plus exposés.

Intervention 2 :

Pour le secteur Nancy, il existe une régulation des crues par des barrages pilotés : comment sont-ils pilotés, par qui et quelles hauteurs maximums sont admises ?

Réponse de Anas Ouassi (SUEZ): c'est le préfet qui pilote les barrages. Dès que la crue est signifiée, il y a des procédures : tous les barrages doivent redevenir transparent hydrauliquement (on ouvre toutes les vannes). Ces barrages ne doivent plus avoir de rôle de barrage. Il y a un pilotage administratif puis des activations automatiques. D'autres nécessitent une intervention humaine.

Intervention 3 :

Vous avez présenté la gestion des risques inondation provenant de la Meurthe. Est-ce que cette gestion peut poser question sur l'utilisation de la Meurthe pour ravitailler en eau potable la métropole ?

Réponse de Bertrand Kling (EPTMM): aujourd'hui l'eau potable de la métropole est prise dans la Moselle. L'idée est de sécuriser de point de soutirage avec une deuxième prise d'eau sur la Meurthe. Les ouvrages qui vont être réalisés n'impactent pas celui sur la Moselle ni le potentiel point de soutirage sur la Meurthe. Si les ouvrages exposaient la population à des risques, ils ne pourraient pas être réalisés.

Il y a un syndicat mixte sur Moselle avale qui n'est pas EPTB mais qui travaille également sur la gestion de l'eau. Moselle amont s'est ensuite constitué ; l'EPTB a saisi l'État via le préfet de Meurthe et Moselle le préfet des Vosges en signifiant qu'il ne fallait pas oublier la Moselle comme périmètre de travail ; le bassin de la Moselle est un niveau de travail cohérent. L'EPTB est donc très sensible à cette question-là.

Réponse d'Eric Schaller (Métropole du Grand Nancy), chef de service hydraulique de la métropole du Grand Nancy : je ne suis pas au courant de toutes les rumeurs qui peuvent y avoir, dans tous les cas il y a un dossier réglementaire qui est fait et dans le cadre des discussions réglementaires, des questions sont posées sur la gestion du débit de l'eau et pour lesquels il faut apporter des éléments de réponse. Les compléments à apporter ne remettent pas en cause la légitimité des ouvrages.

Intervention 4 :

Je voudrais savoir s'il y aurait d'autres moments d'information sur le projet ?

Réponse Antonin Lafaye (La suite dans les idées) : Oui, il y a aura d'autres temps forts pour informer et d'autres supports seront produits plus tard quand le PAPI sera plus avancé.

Réponse de Philippe Larivière (EPTMM) : Aujourd'hui n'est qu'un point de départ. A côté, nous allons déposer un PAPI. Nous devons concerter sur le PAPI, d'où le questionnaire que nous allons essayer de diffuser un maximum. A l'issue de ce questionnaire, nous souhaitons former un panel citoyen pour suivre le PAPI jusqu'au bout. Ensuite, il y aura au moment des travaux des concertations plus concrètes et fines avec les personnes les plus directement concernées par les travaux.



3.4. Conclusion

Antonin Lafaye revient sur le calendrier et les autres modalités de participation du public :

- Aujourd'hui la réunion publique se déroule dans le cadre de la concertation préalable et il y en aura d'autres.
- Sur le site, il est possible de déposer des avis et de consulter tous les documents. Tous les avis seront pris en compte.
- La concertation préalable s'arrête le 17 juin mais la discussion n'est pas terminée. L'EPTB et La suite dans les idées analyseront les contributions, étudieront les scénarios et d'autres rendez-vous seront pris.
- Une concertation sur le reste des axes (hors travaux) est déployée, il s'agit de la concertation PAPI plus globale. Pour y participer, il est possible de répondre au questionnaire disponible via le QR code projeté et sur le site de l'EPTB.
- En fin d'année, le PAPI sera déposé et l'année 2025 sera consacrée au dossier réglementaire.
- Les travaux devraient commencer en 2026.

Philippe Larivière insiste sur le fait de diffuser le questionnaire afin de constituer un panel, dispositif central pour porter la parole citoyenne.

Bertrand Kling conclut la réunion en remerciant les intervenants et insiste sur la nécessaire communication autour de la démarche. Il souligne également la nécessité de sensibiliser le monde économique, agricole, associatif et la population à la culture du risque inondation. La volonté politique qui se traduit aussi par un coût est de mettre tous les efforts vers la communication.

L'animateur remercie les participants, les invite à rester mobilisés pour la suite de la démarche PAPI et notamment via le questionnaire (QR code à l'écran) et les invite à évaluer la réunion. Il précise que les intervenants restent à disposition pour échanger autour des cartes disposées au fond de la salle.

Les participants se dirigent vers le fond de la salle pour profiter du verre de l'amitié et échanger autour des cartes.

4. NOTE D'AMBIANCE

La réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale et le nombre de participant restreint a favorisé des échanges avant et après la réunion. Le temps d'échange a démontré un intérêt vif des participants pour les ouvrages qui seront réalisés et leurs impacts, les réponses ont pu être apportées, précisées dans une atmosphère chaleureuse.

